

CONSEIL MUNICIPAL DE GENETS 2019/02
du MERCREDI 27 MARS 2019

Sur convocation du 20 mars 2019, le Conseil Municipal s'est réuni le 27 mars 2019 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances – salle de la mairie – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

Etaient présents : Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, FLEURY-EVERWYN Marie-Christine, LEVAVASSEUR Valérie
MM.HOUEL Alain, KARCZEWSKI Hervé, LE MOING Jean-Marie, ROBILLIARD Hervé, Daniel ROUGEVIN, Charles GAUQUELIN
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations

Absente excusée : Mme GRAND-LACOTE Agnès
M KARCZEWSKI Hervé est nommé **secrétaire de séance**.

ORDRE DU JOUR

2019/02/01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Hervé ROBILLIARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Catherine BRUNAUD-RHYN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 388 984.14 €
Recettes : 404 782.59 €
excédent antérieur reporté : 140 215.94 €
excédent de fonctionnement : 156 014.39 €

- **Section d'investissement**

Dépenses : 74 336.29 €
Recettes : 74 127.35 €
Déficit antérieur reporté : 4 427.39 €
Restes à réaliser : dépenses : 19 200€
Recettes : 1 200 €
Déficit d'investissement : - 22 636.33 €
D'où un excédent global de clôture de 133 378.06 €

Le conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité.

2019/02/02 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal, après d'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées :

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur d'Avranches, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018/01/03 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018. BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018 de :
- **156 014.39 €**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u>	15 798.45
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>	140215.94
C résultat à affecter	156014.39
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	- 4636.33
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	18000-
AFFECTATION = C	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	22636.33
2) Repart en fonctionnement R 002	133378.06

2018/01/04 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	498 550.06	365 172
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		133 378.06
TOTAL DE LA SECTION	498 550.06	498 550.06

CREDITS D'INVESTISSEMENTS

VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	317 561.43	340 197.76
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	4636.33	
RESTES A REALISER EX PRECEDENT	18 000	
TOTAL DE LA SECTION	341 397.76	341 397.76
TOTAL DU BUDGET	839 947.82	839 947.82

Le conseil approuve à l'unanimité le budget communal présenté et décide de ne pas augmenter les taux d'imposition. (taux pour rappel).

Taxe d'habitation :..... 11.53 %

Taxe foncière (bâti) :..... 21.07 %

Taxe foncière (non bâti)..... 29.18 %

2019/02/05 : ACCEPTATION D'UN DON

Mme le Maire demande au conseil municipal d'accepter un don de 4500 € de l'APAG (Association Patrimoine et Animation de Genêts) correspondant au don du groupe Hermès et de la Paroisse Auguste Chapdelaine pour la restauration du maître Autel à l'église.

Le conseil municipal accepte ce don à l'unanimité.

2019/02/06 : CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AU RECRUTEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a demandé assistance auprès du centre de gestion pour conseil et assistance au recrutement pour le poste de secrétaire de mairie.

Le montant de la prestation est de 600 € qui comprend, la définition des besoins et l'analyse des candidatures, la mise en situation, la participation au jury d'entretien de recrutement.

Avis du conseil est demandé pour le choix de la formule et l'autorisation de signature de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit le pack « conseil et assistance au recrutement » (600 €) et autorise Mme le Maire à signer la convention.

2019/02/07 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE « COMPETENCE GENDARMERIE »

Mme le Maire fait part du courrier de M David NICOLAS président de la communauté d'agglomération par lequel la question de la compétence « gendarmerie » avait été reportée à

ce début d'année dans la refonte des statuts. Par délibération du 31 janvier 2019, le conseil communautaire a décidé de restituer à la commune de Ducey-les-Chéris, à sa demande, la gendarmerie située sur son territoire, les autres gendarmeries de (Avranches, Isigny-le-Buat, Le Mont Saint Michel, Pontorson et Sartilly-Baie-Bocage) restent communautaires.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable ou défavorable à cette modification.

Le conseil municipal est favorable à la restitution de la gendarmerie à la commune de Ducey-les-Chéris (vote : 4 pour, 1 contre et 4 abstentions).

2019/02/08 : DEMANDE DE SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

A - L'association des parents d'élèves du collège notre dame de la providence sollicite le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention pour 2 élèves de la commune ayant participé à des voyages scolaires (1 en Angleterre et l'autre en classe de neige fin 2018).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner 45€ par enfant soit 90 € à l'association des parents d'élèves du collège Notre Dame de la Providence.

B – l'école maternelle publique Blanche Maupas de Sartilly-Baie-Bocage sollicite une participation de la commune pour une sortie classe de mer au centre les hermelles à Granville du lundi 6 au mardi 7 mai 2019. Un enfant de la commune est concerné. Reste à charge de la famille 70.37 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner 45 € pour un enfant concerné.

QUESTIONS DIVERSES

- Information concernant le SMEL (Synergie Mer et Littoral) : Un arrêté du Préfet de la Manche du 19 mars 2019 entérine la délibération du SMEL du 13 novembre 2018 qui a décidé l'entrée des EPCI littoraux dans le SMEL, sous réserve de leur adhésion. (délibération de la CAMSMN du 11 décembre 2018 qui a approuvé).
Conséquence : la commune de Genêts qui siégeait à titre consultatif, ne siègera plus au SMEL, ce seront des représentants de la CAMSMN. Pour rappel, la déléguée titulaire était Mme Valérie LEVAVASSEUR, suppléante Mme Catherine BRUNAUD-RHYN.
- Mme le Maire fait part d'un courriel de M Stéphane LEMAIRE, 33 grande rue, qui demande s'il est possible de ralentir les véhicules dans la grande rue, en ramenant à 30 km/h et/ou en posant des ralentisseurs.
- Après échanges, les conseillers municipaux sont plutôt favorables à étendre la zone 30 km/h à l'ensemble de la grande rue, la circulation des piétons et des vélos pour se rendre aux commerces étant souvent difficile et dangereuse. Une délibération en ce sens sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- M Claude MAHLER a contacté le conseil municipal pour l'informer d'une démarche entreprise : une opération bocage, agriculture, zones humides qui alerte en particulier sur la disparition des oiseaux provoquant un déséquilibre de la nature et une attention particulière portée aux passereaux. Il demande le soutien du conseil dans sa démarche. Après échanges, 5 conseillers sont favorables et 4 ne le sont pas.

Fin de séance à 22h15.